

**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Original : français

N° : ICC-01/05-01/13
Date: 17 janvier 2014

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE II

Composée comme suit : M. le juge Cuno Tarfusser, juge unique

SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

AFFAIRE

***LE PROCUREUR c. JEAN-PIERRE BEMBA GOMBO, AIMÉ KILOLO MUSAMBA,
JEAN-JACQUES MANGENDA KABONGO, FIDÈLE BABALA WANDU ET
NARCISSE ARIDO***

Public

Avec Annexes I et II – Publiques

**Enregistrement de deux lettres de M. Fidèle Babala Wandu et de M. Aimé Kilolo
Musamba relatives à la désignation de conseil, reçues le 15 janvier 2014 par le
Greffé**

Origine : Greffe

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mme Fatou Bensouda

M. James Stewart

Le conseil de Jean-Pierre Bemba Gombo

Me Nicholas Kaufman

Le conseil de Aimé Kilolo Musamba

Me Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila

Le conseil de Jean- Jacques Mangenda Kabongo

Me Jean Flamme

Le conseil de Fidèle Babala Wandu

Me Jean-Pierre Fofé Djofia Malewa

Les représentants légaux des victimes

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés (participation/réparation)

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

M. Xavier-Jean Keïta

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

M. Herman von Hebel

La Section d'appui aux conseils

M. Esteban Peralta Losilla

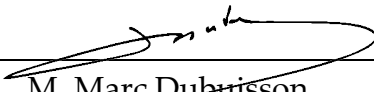
M. Abdoul Aziz Mbaye

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

LE GREFFIER de la Cour pénale internationale à l'honneur d'enregistrer dans le dossier de l'affaire les documents suivants :

1. La lettre de M. Fidel Babala par laquelle il décharge Maître Jean-Pierre Fofé Djofia Malewa de son mandat et désigne Maître Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila en qualité de conseil (Annexe I), et
2. La lettre de M. Aimé Kilolo Musamba par laquelle il décharge Maître Jean-Pierre Kilenda Kakengi Basila de son mandat et désigne Maître Ghislain Mabanga en qualité de conseil (Annexe II).



M. Marc Dubuisson
Directeur de la Direction du Service de la Cour
pour
M. Herman von Hebel, Greffier

Fait le 17 janvier 2014

À La Haye, Pays-Bas